

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 mars 2011
Français
Original : anglais

Lettre datée du 25 mars 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité adoptée le 17 mars 2011, ainsi qu'à la lettre du 21 mars 2011 (S/2011/167), par laquelle je vous ai informé de l'intention de la Norvège de prendre les mesures autorisées par les paragraphes 4 et 8 de cette résolution en vue de « protéger les populations et les zones civiles menacées d'attaque » et de « faire respecter l'interdiction de vol imposée par le paragraphe 6 » de cette même résolution.

En application des paragraphes 4 et 11 de la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité et conformément au décret adopté le 23 mars 2011 par le conseil privé du Roi, je vous informe que la Norvège a commencé à mettre en œuvre les opérations militaires décrites dans ma lettre du 21 mars.

Je tiens également à vous informer que, depuis le 24 mars, la Norvège mène des missions de reconnaissance et de patrouille dans l'espace aérien libyen afin de mettre en œuvre la zone d'exclusion aérienne. Des préparatifs ont en outre été faits pour conduire des frappes contre des objectifs militaires lorsqu'il y a lieu afin de protéger les populations et les zones civiles menacées d'attaque en Libye.

Ces opérations ont été et continuent d'être menées en coopération avec d'autres États.

Je vous confirme que mon gouvernement entend continuer à coordonner étroitement son action avec vous et avec les autres États ayant fait connaître leur intention de prendre de telles mesures.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Morten Wetland

